



Opposition carte grise depuis 12 ans

Par **Libuss**, le **04/07/2020** à **18:13**

Bonjour,

Je dois me débarrasser d'une voiture qui ne roule plus depuis un long moment, plus précisément l'envoyer à la casse pour destruction. En voulant faire les démarches nécessaires, je m'aperçois que ma carte grise est en opposition depuis 2008, puis en cherchant plus loin, ce serait dû à 2 amendes de stationnement non réglées, soit 17 euros à l'époque. Je n'ai jamais reçu de rappel, sans doute dû à mon changement d'adresse en 2009. J'aimerais régulariser la situation. Mes questions sont les suivantes, savez vous approximativement combien cette opposition peut me coûter? Entre majoration et années. Les amendes augmentent-elles d'année en année ou restent-elles au même tarif après majoration et attendent sagement d'être réglées?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **04/07/2020** à **19:01**

Bonjour

Dans le cas d'une opposition demandée par le Trésor Public, vous devez prendre contact avec votre centre des impôts

Par **Libuss**, le **04/07/2020** à **19:50**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse, je me doute bien qu'il faut aller vers le trésor public. Mais ma question est tout autre.

Cdt.